



vente voiture PROBLEME TURBO

Par **SYLVINETTE**, le **25/08/2022** à **21:00**

bonjour

je viens de vendre mon berlingot il ya 3 semaine je l avais depuis 12 ans 217000 km environ l acheteur vient de m appeler pour me dire que le turbo venait de lacher il me demande soit de payer la moitié de la facture ou si non il irajusqu au proces que dois je faire cordialement

Par **janus2fr**, le **25/08/2022** à **23:02**

Bonjour,

Votre acheteur doit démontrer le vice caché, il doit donc faire appel à un expert qui devra dire si la panne existait déjà au moment de la vente et s'il était impossible de le voir.

Par **Prana67**, le **26/08/2022** à **12:19**

Bonjour,

D'accord avec janus. Je précise juste que si l'acheteur fait expertiser la voiture vous pouvez à votre tour demander une contre expertise (à vos frais). Le temps que les expertises se fassent la voiture ne doit pas être réparée.

Si l'acheteur a fait réparer avant les expertises il ne pourra probablement plus démontrer le vice caché.

Avis perso, un turbo peut casser à n'importe quel moment sans prévenir, surtout avec un kilométrage élevé. Et si le turbo est cassé impossible de "cacher" la panne, ça s'entend et ça se voit. Je pense qu'il sera difficile de démontrer un vice caché.